



CORONAVIRUS - Consignes au 06-03-202

publié le 07/03/2020

Madame, Monsieur,

Pour toute information, veuillez consulter le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : www.education.gouv.fr

Ce site est la référence en terme de consignes et est mis à jour régulièrement afin de répondre à vos questions.

Vous trouverez également des information sur le document ci-joint.

En ce qui concerne les voyages scolaires :

En ce qui concerne les départs, tous les voyages scolaires à l'étranger sont interdits jusqu'à nouvel ordre. Les voyages en France sont autorisés sauf dans les villes « Clusters ».

En ce qui concerne les retours de voyages "personnels" :

Il n'y a plus de confinement pour les retours des séjours en zones dangereuses ou dans des villes « clusters ».

Il y a quatorzaine si et seulement si la personne est un cas avéré (détestée) ou dans le cas d'une personne « contact » (en contact direct avec une personne étant un cas avéré).

Donc, sauf ces cas très particuliers, il y a une reprise scolaire dans des conditions normales.

Un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé, ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept. Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU centre 15.

 [affiche-etablisements-coronavirus-51407_1](#) (PDF de 546.6 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.